

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23
Membres en fonction : 23
Membres présents : 18
Membres absents excusés avec procuration : 5
Membres absents excusés sans procuration : 0

Le deux février deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept janvier mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Laurie VERNET ; David HENON ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Membres absents excusés ayant donné procuration : David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Nicole CROS (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Adeline SAVY (procuration à Doriane LEXTRAIT) ; Dominique MONTEIL (procuration à Marie-José VOLLE) ; Valentin GINEYS (procuration à Gino HAUET).

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Isabelle PIZETTE

Délibération n°2023_02_02_10

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, François ARSAC, explique à l'ensemble du Conseil Municipal que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement sont encadrées par la réglementation.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Monsieur le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		670 429,20 €
Opérations de l'exercice	2 087 553,77 €	2 523 603,16 €
Total	2 087 553,77 €	3 194 032,36 €
Résultat de clôture excédentaire		1 106 478,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	526 663,18 €	
Opérations de l'exercice	1 345 774,98 €	1 079 677,03 €
Total	1 872 438,16 €	1 079 677,03 €
Résultat de clôture déficitaire	792 761,13 €	

Restes à réaliser 2022	1 237 597,02€	1 543 978,45 €
Total positif des restes à réaliser		306 381,43 €
Soit un déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser	486 379,70 €	

Un excédent de fonctionnement de : 1 106 478,59 €

Un besoin de financement en investissement de : 792 761,13 €

Un besoin de financement corrigé des restes à réaliser de : 486 379,70 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter les résultats d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

486 379,70 € au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)

620 098,89 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 précédemment approuvé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Adopté à la majorité (20 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Valentin GINEYS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ;

Abstention : Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Le Maire,
François ARSAC



La secrétaire de séance,
Isabelle PIZETTE

